



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention départementale en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

Rapport n° CP/2012/364

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport concerne des demandes de subvention 2012 présentées dans le cadre du cofinancement européen FSE géré par le Conseil Général et faisant suite à l'appel à projet FSE lancé en début d'année.

Le montant global de la subvention européenne pour ces opérations s'élève à 548 223 €.

La convention de subvention globale avec l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen pour la période 2010-2012 a été signée le 2 juillet 2010. Le montant par année est de 1,3 M€ (soit 0,3 M€ de plus que sur la période 2007-2009). Cette enveloppe s'inscrit dans l'objectif européen « Compétitivité régionale et Emploi ». En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département.

La mobilisation de cette enveloppe produit un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un volume de personnes accompagnées plus important variant de 20 à 30% selon les opérations ;
- des modalités complémentaires mises en œuvre (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

Elle permet en outre au Département de percevoir 70% de la dépense des personnels affectés à sa gestion.

Cet effet levier sera ciblé en 2012 sur :

- l'équipe emploi du Service Insertion et Emploi ;
- les chantiers d'insertion ;
- les opérateurs de l'accompagnement professionnel ;
- les ateliers de redynamisation ;
- l'organisme d'accompagnement à la santé.

La subvention européenne est ciblée sur les dépenses totales éligibles de 1 212 439,30 € correspondant aux salaires des accompagnateurs socioprofessionnels et des encadrants techniques. Le montant FSE sollicité est de **548 223 €** en cofinancement de l'intervention de l'Etat (135 000 €), de la Région (22 500 €), du Département (348 502 €), des communes (24 500 €), de l'ASP (6 041 €) et des fonds propres des structures (127 673,30 €), soit **409 843 €** pour les chantiers d'insertion et **138 380 €** pour le placement à l'emploi.

1/ 9 chantiers d'insertion ont d'ores et déjà déposé un dossier complet et font l'objet de ce présent rapport.

Au total l'ensemble de ces demandes représente un engagement de 409 843 €, dont 50% seront versés comme avance en 2012 (soit 204 921,50 €).

Le montant définitif de la subvention européenne sera arrêté après contrôle de service fait réalisé par les services du Conseil Général après présentation des bilans d'exécution de chaque opération en 2013. Les montants versés aux associations seront ensuite remboursés au Département fin 2013.

2/ Le placement à l'emploi

Le projet mené par l'équipe emploi du Service Insertion et Emploi comprend plusieurs activités :

- La prospection d'entreprises et de secteurs professionnels en besoin de recrutement ;
- L'organisation d'opérations de pré-recrutement (Job-dating) par secteur professionnel ;
- La mise en place de formations préparant au placement à l'emploi ;
- Le placement direct à l'emploi marchand de bénéficiaires du RSA via la mesure CUI CIE ;
- Le placement direct à l'emploi non marchand de bénéficiaires du RSA via la mesure CUI CAE ;
- Le tutorat externe en cours de CUI afin de prévenir les difficultés, d'éviter les ruptures et de faire respecter les engagements de l'employeur et du salarié ;
- L'appui à l'embauche et le tutorat des CAE passerelle au sein du Département.

Le montant FSE sollicité est de 138 380 € en cofinancement de la participation du Conseil Général.

L'annexe 1 détaille le montant à engager pour chaque opérateur, sous réserve de la disponibilité des crédits sollicités dans le cadre de la Décision Modificative n° 1, à la réunion plénière du Conseil Général du 25 juin 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30770	65-6574-58	1 160 000,00 €	229 059,76 €	204 921,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- *d'engager des subventions européennes d'un montant total de 548 223 €, conformément aux tableaux annexés*
- *de verser aux associations figurant dans ces mêmes tableaux, au titre d'une avance 2012, un montant total de 204 921,50 €, représentant 50 % du montant des subventions engagées pour 2012.*

Elle autorise par ailleurs son Président à signer les conventions correspondantes. Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base des conventions-types approuvées par délibération n° CP/2010/464 du 5 juillet 2010.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL